

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Châlons, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Châlons, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26495_t1_0199_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

transport tous les projets des méchants échouer contre l'énergie des véritables représentants du peuple.

Ils déclarent en hommes libres que la Convention n'a fait que son devoir, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l., 15 germ. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Tandis que par des soins multipliés et des travaux assidus, vous redoublez d'efforts pour extirper jusqu'à la dernière des racines de la tyrannie, ce fléau de l'humanité, ce monstre dévastateur qui a infecté le sol des français pendant tant de siècles, tandis qu'animés d'un zèle infatigable vous vous sacrifiez pour faire succéder le règne de l'égalité à celui de l'esclavage; des monstres dont la terre n'en vomit jamais de semblables osaient concevoir l'infâme projet de renverser l'édifice que vous avez consolidé, et de nous ravir le plus précieux de tous nos biens, la liberté; des scélérats déguisés en patriotes voulaient détruire en un instant ce qu'avaient coûté cinq années de révolution, de peines, de travaux, de veille et de sacrifices. Les traîtres... ignoraient-ils que le vaisseau de la liberté était à l'abri d'une montagne qui le garantissait des vents, de la tempête, des écueils et du naufrage.

Non... et mille fois non; la liberté ne périra point; elle triomphera malgré tous les abominables complots, les conspirations et les trames ourdies pour l'anéantir. Que la guillotine soit à l'ordre du jour pour les assassins qui auraient l'audace d'y porter la moindre atteinte! Déjà vous avez pris des mesures énergiques pour livrer les coupables au glaive de la loi; de toutes parts, on s'empresse de vous féliciter sur vos travaux; mais, nous qui ne connaissons pas la flatterie, nous vous déclarons, en hommes libres, que vous n'avez fait que votre devoir. Continuez à mériter la confiance du peuple qui vous a investis de sa souveraineté; le salut de la patrie exige que vous restiez à votre poste; nous ne quitterons le nôtre que lorsque les ennemis du dedans et du dehors seront entièrement exterminés. Vive la République, vive la Montagne! ».

LIMAGE, BAJEUT, MARCESSE, VASSEROT, COUR-
TIER, LOUVET, GABET, RICHARD, FAGE, GARÇON,
BOURALIS, DIGOT, BOSQUET, DEGOUX, MARIAGE.

25

L'agent national du district de Châlons écrit que depuis le 3 jusqu'au 8 floréal, des biens d'émigrés, estimés 126 mille 79 liv. 19 sols, ont été vendus 483 525 liv., ce qui, joint au produit des biens précédemment vendus, donne un total de 950 230 liv. en 159 lots d'adjudication.

La majeure partie a été acquise par des sans-culottes, jadis à la merci des émigrés pour lesquels ils travailloient, et qui, par cette heureuse division, sont devenus cultivateurs et propriétaires.

Insertion au bulletin (3).

(1) P.-V., XXXVII, 96. Bⁱⁿ, 21 flor.

(2) C 303, pl. 1111, p. 5.

(3) P.-V., XXXVII, 96. Bⁱⁿ, 21 flor.; J. Perlet, n° 597; J. Sablier, n° 1310; M.U., XXXIX, 343.

26

Les membres composant la commune de Brionne (1) conjurent la Convention de ne quitter le poste qu'elle occupe avec tant de gloire, que lorsque le règne de la liberté sera possible. Ils annoncent l'envoi au district, de 50 marcs 3 onces 3 grains d'argenterie, 188 livres de cuivre, 30 livres et demie d'étain, 162 livres de plomb, 7 cloches et d'autres métaux. La principale église est consacrée à la liberté et à l'égalité, et une seconde est transformée en atelier pour le salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brionne, 15 flor. II] (3).

« Représentants,

Vous obtenez journellement des succès de votre courage et de vos glorieux travaux, nous vous en félicitons, vous avez livré au glaive de la loi les conspirateurs; nous vous en remercions. Étendez la vengeance nationale sur tous les traîtres. Suivez les fils de la trame liberticide que les tyrans et le fanatisme ont ourdie et ne quittez votre poste que quand le règne de la liberté sera paisible, nous vous en conjurons.

Depuis le 18 ventôse que nous sommes appelés aux fonctions municipales par l'agent national du district de Bernay, nous avons porté à notre district 49 marcs 11 onces 3 grains et demi d'argenterie, en calices, soleils, ciboires et autres, 188 livres de cuivre, 30 livres et demie d'étain, 15 livres de métal, 162 livres de plomb, 83 livres de fer, 7 cloches, tous les ornements et linges à l'usage des prêtres; les images de nos saints sont descendues de leurs niches. La principale église est consacrée à la liberté et à l'égalité. Une autre est destinée à un atelier de salpêtre, et nos prêtres ont renoncé à l'exercice de leur métier. S. et F. ».

DELAMARE, ROMAIN COURANT, BÉNARD, JACQUE-
QUENEL, PHÉLIPPEAUX [et 8 signatures illi-
sibles].

27

Les membres de la Société populaire de St-Jean-de-Bruel (4) demandent que leur commune, qui ne croit plus aux saints, soit autorisée à quitter le nom superstitieux qu'elle porte, pour prendre celui de Pont-Libre. L'argenterie de leur ci-devant église a été portée à la monnaie; 100 paires de souliers, 62 chemises, 102 paires de bas ont été envoyées à l'armée des Pyrénées-Orientales, et les citoyennes, jalouses de bien mériter aussi de la patrie, vont y envoyer un quintal de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division (5).

(1) Eure.

(2) P.-V., XXXVII, 96. Bⁱⁿ, 21 flor. et 22 flor.

(3) C 302, pl. 1085, p. 10.

(4) Aveyron.

(5) P.-V., XXXVII, 97. Bⁱⁿ, 21 flor. et 22 flor.